

DELIBERATION N°CS-2018/12**OBJET : *Création des commissions permanentes***

L'an deux mille dix-huit, le vingt-un mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, A. GARDON-CHEMAIN, D. GEREZ, L. JASSERAND, C. POUZERGUE, V.SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, S. BOUKACEM, L. CHEVIAKOFF, J.P. COLIN, J. CROZET, P. DIAMANTIDIS, J-P. DELORME, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GALLIANO, F-X. HOSTIN, J-L. JACOB, G. LHOPITAL, B. MORETTON, E. PEDRO, B. PONCET, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET, M. SCARNA, L. SEGUIN et J-M. THIMONIER.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 37 (Présents : 29 / Voix : 81).

Convocation en date du : 14 mars 2018.

Considérant que le conseil syndical peut former, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions, Monsieur le président expose ce qui suit :

Le travail des commissions est important dans le contexte de lancement des aménagements de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau et la poursuite des autres actions du syndicat. La conduite des opérations en phase réalisation implique un suivi régulier, que ce soit en termes technique, administratif et financier, mais également stratégique et politique.

Pour le bon fonctionnement du SAGYRC, il propose de créer les commissions permanentes suivantes comprenant chacune environ dix membres :

- Commission « finances et budget » : mise à jour de la prospective financière, évaluation de la contribution des membres, préparation du débat d'orientation budgétaire, élaboration du budget, préparation des décisions modificatives budgétaires, étude des propositions de prêts, etc.
- Commission « prévention des inondations » : information technique aux élus membres ; étude et avis sur des dossiers afférents aux aménagements de cours d'eau pour la protection contre les inondations et aux barrages écrêteurs de crues ; gestion de crise en cas de crue ; suivi des actions préventives inscrites dans le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), etc.
- Commission « aménagement et suivi des milieux aquatiques » : information technique aux élus membres ; étude et avis sur des dossiers afférents au plan de gestion des berges et du lit des cours d'eau (végétation, érosions, continuité écologique) ; suivi de l'évolution faune/flore des milieux aménagés suite aux travaux menés par le SAGYRC.
- Commission « gestion et protection de la ressource en eau » : information technique aux élus membres ; étude et avis sur des dossiers afférents au plan de gestion de la ressource en eau (PGRE), à la qualité des eaux, à l'amélioration des étiages, à l'observatoire du bassin versant et à l'éducation à l'environnement ;

Le Président précise que les commissions thématiques sont composées uniquement de délégués titulaires. Ces commissions sont présidées par le Président ou par un Vice-Président.

Elles peuvent être associées selon les sujets à des réunions ouvertes également aux partenaires extérieurs du SAGYRC : associations environnementalistes, riverains, partenaires techniques et financiers, services de l'Etat, ect.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu les statuts en vigueur du SAGYRC et notamment son article 7,
Vu l'avis favorable du bureau réuni le 21 mars 2018,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 81 voix pour, et selon les détails du bulletin ci-dessous :

Affaires d'intérêt général													
Adhérents	Nombre de délégués présents			Nombre de voix par délégué	Résultat du vote								
	Titulaires	Suppléants	Total		Nombre de voix exprimées		POUR		CONTRE		ABSTENTION		
					Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	Vote	Total	
Métropole de Lyon	4	3	7	6	7	42	6	36	1	6	0	0	
CCVL	5	0	5	4	5	20	5	20	0	0	0	0	
CCVG	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
CCPA	1	0	1	2	1	2	1	2	0	0	0	0	
CCMDL	1	0	1	1 + 1	1 + 1	1+1	1 + 1	1+1	0	0	0	0	
Communes	13	2	15	1	15	15	15	15	0	0	0	0	
TOTAL			29			81		75		6		0	

ARTICLE UNIQUE : De créer quatre commissions permanentes intitulées :

- Commission « finances et budget » ;
- Commission « prévention des inondations » ;
- Commission « aménagement et suivi des milieux aquatiques » ;
- Commission « gestion et protection de la ressource en eau ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le **29 MARS 2018** et de la publication le

29 MARS 2018

LE PRÉSIDENT
Alain BADOIL



LE PRÉSIDENT,
Alain BADOIL

